

PROCOLE HARCELEMENT

ECOLE ELEMENTAIRE

JEAN-JACQUES ROUSSEAU

Niveau 1 : Un adulte est au courant d'une situation qui met mal un enfant. Il en informe immédiatement le directeur d'école qui mène une série d'entretiens selon la méthode de préoccupation partagée (MPP) : entretien avec la victime puis avec l'auteur séparément. Le principe étant d'informer l'auteur des conséquences sur la victime et de lui demander réparation sans sanction. Les parents de la victime sont reçus et informés. La victime est de nouveau reçue à J+7 ainsi que ses parents pour faire le point. **A ce niveau, on ne parle pas de harcèlement.** Le directeur informe le ou les enseignants concernés. Les entretiens sont consignés dans un dossier (voir grille d'entretien)

Niveau 2 : la situation perdure et ne s'est pas résolue. Cela nécessite une évaluation plus précise. Autres séries d'entretien avec le directeur d'école en utilisant la grille de signaux faibles (voir protocole de traitement) : victime seule + parents/auteur seul + parents/témoin seul + parents. Les mêmes acteurs sont revus à J+7. L'équipe de circonscription est informée de la situation. Le directeur informe le ou les enseignants concernés. Les entretiens sont consignés dans un dossier (voir grille d'entretien).

Niveau 3 : la situation s'enlise. Il y a une suspicion de harcèlement. Le niveau de traitement se situe au niveau de l'équipe de circonscription avec l'équipe ressources. L'ensemble des acteurs est informé de la situation.